

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES  
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE  
APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ, DE LA  
SÛRETÉ ET DES SERVICES LORS DES MATCHES DE  
FOOTBALL ET D'AUTRES MANIFESTATIONS  
SPORTIVES (STCE N° 218)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 9 décembre 2025

T-S4(2025)55

**Huitième réunion du  
Comité sur la sécurité et la sûreté  
des événements sportifs (T-S4)**

**Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)**

**2-3 décembre 2025**

**LISTE DE DÉCISIONS**

Lors de sa huitième réunion, tenue à Strasbourg les 2 et 3 décembre 2025, le Comité sur la sécurité et de sûreté des événements sportifs, de la Convention de Saint-Denis (ci-après « T-S4 » ou « Comité Saint-Denis ») :

1. Adopte l'ordre du jour de la réunion, tel qu'il figure dans le document T-S4(2025)16;
2. Prend note de l'allocution de bienvenue de Stanislas Frossard, chef de la division sport (DGI), ainsi que des informations fournies par le Secrétariat ;
3. Salue la Hongrie et Chypre en tant que 32e et 33e États parties à la Convention, respectivement ;
4. Accueille le Comité international olympique (CIO) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (UNOCT) en tant que 11e et 12e observateurs à la Convention, respectivement ;
5. Prend note du travail effectué par le Secrétariat pour poursuivre la mise en œuvre et la promotion de la Convention ;
6. Invite les délégations des États observateurs à promouvoir davantage la Convention au niveau national en vue de sa ratification ;
7. Prend note des informations concernant la 5e réunion du réseau MARS, tenue en juin 2025, qui a porté sur le sujet important du crime organisé et des ultras dans le football ;
8. Prend note des préparatifs du 10e anniversaire de la Convention de Saint-Denis à l'occasion de la 19e Conférence des ministres responsables du sport, qui se tiendra dans la Principauté de Monaco, les 3 et 4 novembre 2026 ;
9. Prend note de l'adoption, par procédure écrite, de l'évaluation finale de la Stratégie de travail T-S4 2021-2025 et remercie le Secrétariat pour cette évaluation globale ;
10. Prend note de l'adoption, par procédure écrite, de la Stratégie de travail T-S4 pour 2026-2029;

11. Prend note du travail du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'égalité de genre et du rôle et les objectifs de la rapporteuse T-S4 sur l'égalité de genre ;
12. Élit par acclamation au poste de président du Groupe consultatif sur les questions juridiques et normatives (T-S4 LI), pour un second mandat de deux ans : İnanç Özçakmak (Turquie) ;

#### *Questions normatives et juridiques*

13. Prend note de l'adoption, par procédure écrite, de la recommandation T-S4 sur les interdictions collectives de supporters visiteurs (Rec(2025)1);
14. Prend note de l'adoption, par procédure écrite, de la recommandation T-S4 sur la possession et l'utilisation d'engins pyrotechniques lors des matches de football et autres événements sportifs (Rec(2025)2) ;
15. Prend note de l'adoption, par procédure écrite, des amendements à la recommandation T-S4 (2021) 1, y compris les mises à jour apportées en 2024 au Manuel européen sur la police des matches de football internationaux avec l'annexe 4 (Évaluation dynamique des risques et gestion des foules) et l'annexe 5 (Formation des physionomistes) ;
16. Prend note que le Groupe consultatif T-S4 LI a analysé les conclusions du Conseil de l'UE sur la lutte contre les risques CBRNE lors des événements sportifs et convient d'un projet de recommandation, qui sera bientôt soumis au Comité pour adoption par procédure écrite ;
17. Prend note du lancement d'une enquête européenne sur les coûts de la police des matches de football ; et charge le Groupe consultatif T-S4 LI d'analyser le rapport final et, en conséquence, de rédiger un projet de Résolution, à adopter par les ministres responsables des Sports lors de la Conférence ministérielle de 2026 ;

#### *Suivi*

18. Rappelle à l'Allemagne de soumettre son projet de plan d'action dans un mois, tel qu'établi dans les Lignes directrices T-S4 sur le suivi ;

19. Salue la révision des Lignes directrices T-S4 sur le suivi, qui intègrent toutes les bonnes pratiques et retours d'expérience des cinq visites de suivi du premier cycle ; et prend note qu'à la suite de cette révision, tous les pays visités devront informer verbalement le Comité de l'état de mise en œuvre de leur plan d'action, un an après son adoption ;
20. Prend note que les autorités turques doivent soumettre au Comité leur projet de plan d'action d'ici le 15 mars 2026 ;
21. Prend note de l'adoption du rapport sur la visite de suivi en Bulgarie ;
22. Prend note de la récente visite de suivi en Hongrie et remercie la délégation hongroise pour l'organisation professionnelle et hospitalière de la visite ;
23. Prend note des préparatifs des visites de suivi prévues au Portugal et au Royaume-Uni en 2026 ;
24. Prend note des confirmations de visites possibles pour la période 2026-2029 et rappelle aux délégations nationales de formaliser leur demande de telles visites, en temps voulu ;
25. Prend note des contacts du Secrétariat avec les autorités irlandaises et marocaines, en vue d'organiser d'éventuelles visites et/ou de conférences, dans le cadre de la préparation de grands tournois de football ;
26. Invite le Maroc à informer le Comité, lors de sa réunion du printemps 2026, sur l'héritage de la Coupe d'Afrique des Nations 2025-2026 ;
27. Prend note de l'état de préparation du « Questionnaire de Suivi Bisannuel T-S4 » et de son lancement au début de l'année prochaine ;

#### *Coopération internationale et assistance technique*

28. Prend note de l'adoption, par procédure écrite, du rapport d'évaluation T-S4 des grands événements sportifs de l'été 2024 en Europe (UEFA EURO 2024 en Allemagne et Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024) ;

29. Prend note de la nature et du travail de l'Union des clubs européens (UEC) dans le domaine de la sécurité et de la sûreté des matches de football, ainsi que de leur demande formelle d'obtenir le statut d'Observateur ;
30. Prend note de l'héritage de la sécurité, de la sûreté et des services de l'EURO féminin 2025 de l'UEFA, tel que présenté par la Suisse et l'UEFA ;
31. Prend note des développements récents dans les cadres législatif, réglementaire, administratif et institutionnel au niveau national et par des organisations non étatiques ;

#### *Projets conjoints Union européenne – Conseil de l'Europe*

32. Prend note de la mise à jour finale sur le projet conjoint Union européenne - Conseil de l'Europe « Équilibre S4 - Renforcer les piliers sécurité et services de la Convention de Saint-Denis » ; et se réjouit de promouvoir et de suivre la mise en œuvre de l'héritage de ce projet ;
33. Prend note du lancement du projet conjoint Union européenne - Conseil de l'Europe « Sport pour tous : promotion de l'inclusion et lutte contre la discrimination des personnes handicapées dans le sport » ;
34. Prend note des résultats du projet Erasmus+ « SAFER », mené par Football Supporters Europe (FSE) ;
35. Souligne l'importance de ces projets conjoints Union Européenne – Conseil de l'Europe dans le domaine du sport en tant qu'outils permettant d'assurer une assistance technique efficace aux États membres dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière de sport;

#### *Promotion de la Convention de Saint-Denis*

36. Invite les pays concernés - y compris les États Observateurs - à envoyer leurs profils pays ; et rappelle aux États la nécessité d'envoyer régulièrement des mises à jour au Secrétariat ;
37. Reconnaît la pertinence de la boîte à outils composée de 16 fiches d'information comme moyen de promouvoir davantage la Convention et ses normes ; et invite les délégations nationales à traduire dans leur propre langue cette boîte à outils,

et toutes les Parties et Observateurs à la promouvoir aussi largement que possible sur leurs pages web, leurs réseaux sociaux et leurs événements ;

38. Invite les Parties et les Observateurs à contribuer à la diffusion du cours en ligne (MOOC) sur la Convention de Saint-Denis ; salue le fait que le MOOC soit disponible sur les plateformes d'apprentissage en ligne de l'UEFA et d'INTERPOL et qu'il soit largement utilisé par la FIFA et la CAF ; et prend note du développement de la version grecque du MOOC ;

#### *Questions diverses*

39. Confie au Bureau T-S4 l'étude de la proposition et de la procédure de lancement d'une étude sur les normes et pratiques nationales des sociétés de sécurité privée, à soumettre au Comité pour adoption ;

#### *Prochaine réunion*

40. Décide de tenir sa 9e réunion les 28 et 29 avril 2026, à Strasbourg, en présence de tous les participants, parallèlement à la troisième réunion du Groupe de travail ad hoc sur la Coupe du Monde de la FIFA 2026 (après-midi du 29 avril) ;
41. Décide qu'à partir de la prochaine réunion, une session à huis clos prolongée aura lieu, afin de permettre aux Parties de discuter de questions spécifiques, notamment sur l'établissement des normes et le suivi ; et
42. Confie au Bureau le renouvellement du statut d'observateur aux États et organisations non étatiques, après une période de 3 ans, et de formuler une recommandation au Comité.